

Livret de formation

POLITIQUE DE COHESION EN FRANCE 2021-2027 – UN LEVIER POUR LES TERRITOIRES

Mai 2025

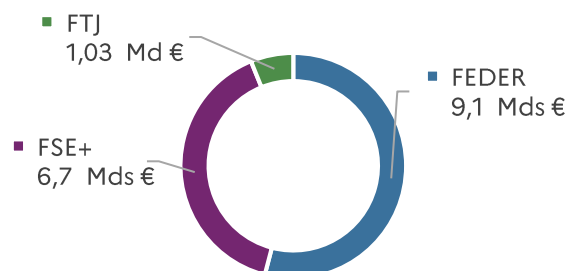
La France, au 10^e rang en termes d'enveloppe dédiée à la politique de cohésion.



CHIFFRES CLES

Pour la période 2021-2027, la France dispose d'une enveloppe de 16,8 milliards de fonds européens :

- Fonds européen de développement régional (FEDER) : 9,1 Mds €
- Fonds social européen + (FSE+) : 6,7 Mds €
- Fonds pour une transition juste (FTJ) : 1,03 Md €



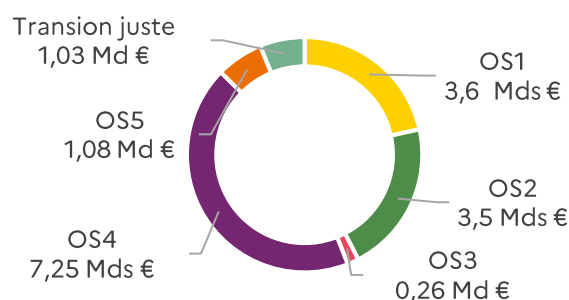
La France participe également à de nombreux programmes de coopération territoriale européenne (Interreg) qui représentent **3,2 milliards d'euros**.

Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture représente 567 millions d'euros pour la France.

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE COHESION

L'ambition de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale est de réduire les écarts de richesse et de développement entre les régions de l'Union européenne. Elle finance des projets dans le cadre de 6 objectifs stratégiques communs à tous les Etats membres :

- Une Europe plus intelligente – OS1
- Une Europe plus verte – OS2
- Une Europe plus connectée – OS3
- Une Europe plus sociale – OS4
- Une Europe plus proche des citoyens – OS5
- Objectif spécifique FTJ



UNE POLITIQUE REGIONALISEE

La politique de cohésion, parfois appelée politique régionale, utilise l'indicateur le PIB par habitant pour classer les Régions de l'Union européenne selon 3 catégories.

En France, les Régions d'Outre-mer à l'exception de la Martinique, sont considérées « Régions moins développées ».

Les régions plus développées sont Ile-de-France et Rhône-Alpes et les régions en transition sont les autres régions métropolitaines.

La catégorie de région a un impact sur :

- Les montants de fonds européens alloués : les Régions d'Outre-mer reçoivent un tiers de l'enveloppe nationale du FEDER
- Du taux de cofinancement des projets financés : celui-ci est plus élevé dans les régions moins développées.

DES PROGRAMMEES GERES PAR L'ETAT ET LES REGIONS

Depuis 2014 et la loi MAPTAM, les Régions sont également gérées les fonds européens aux côtés de l'Etat, en tant qu'autorité de gestion. Les autorités de gestion sélectionnent les projets et sont responsables des fonds dont ils ont la gestion.

Pour la période 2021-2027, les Régions gèrent 68% du FEDER, FSE+ et FTJ. L'Etat gère les deux tiers du FSE+ et 1 tiers du FTJ. En outre, l'Etat assure la coordination des fonds vis-à-vis de la Commission européenne et

est responsable du suivi de l'Accord de partenariat. Cet accord qui est conclu entre la Commission européenne et chaque Etat membre, guide l'utilisation des fonds européens sur toute une période. L'Etat est également autorité de gestion du FEAMPA avec une délégation aux régions.

ARCHITECTURE DE GESTION

Les fonds européens sont déclinés en programmes. Un programme peut couvrir un ou plusieurs fonds et concerné un territoire régional ou national.

La France compte 22 programmes FEDER, FSE+, FTJ et 1 programme FEAMPA, encadrés par l'Accord de partenariat.

Elle participe également à 22 programmes de coopération territoriales européennes (Interreg) financés par le FEDER.

Politique européenne de cohésion				Politique commune de la pêche
FEDER	FSE +	FTJ	INTERREG	FEAMPA
RDI / PME / Transitions / territoires	Emploi, Formation, Inclusion	Transition territoires neutralité carbone	Coopération européenne	Pêche, Aquaculture, Littoral
9,1 Mds€	6,7 Mds€	1 Md€	3,2 Mds€	0,6 Md€
Régions (19 programmes)	Etat 65% (2) Régions 35% (19)	Etat (1) Régions (6)	Autorités régionales (22)	Etat (+délégation aux régions) (1)

LE ROLE DE L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES (ANCT)

La loi de juillet 2019 portant création de l'ANCT lui a confié les missions d'autorité de coordination interfonds. Elle est également autorité de coordination FEDER et FTJ.

Dans ce cadre, l'ANCT a pour mission, notamment de :

- élaborer l'Accord de partenariat et veiller au respect des engagements pris par la France dans ce cadre, dans le respect des dispositions réglementaires européennes et nationales. À ce titre, elle assure le secrétariat du comité national Etat-Régions interfonds et de l'Instance nationale de concertation partenariale;
- développer un système d'information qui permette de répondre aux exigences des règlements européens
- apporter un appui technique et juridique aux autorités de gestion des programmes européens en France dans les domaines relevant du règlement-cadre interfonds

- garantir l'existence d'une vision d'ensemble des actions financées par les fonds relevant du règlement-cadre, y compris pour les programmes de coopération territoriale européenne auxquels la France participe, pour chaque thématique d'intervention et dans chaque type de territoire.
- assurer, en lien avec les autorités de gestion régionales, la complémentarité et l'absence de double financement européen
- garantir un niveau de compétence suffisant des autorités en charge de la mise en œuvre des fonds à travers la mise en place d'un cadre de formation
- coordonner les travaux interfonds en matière de suivi et d'évaluation ;
- coordonner les actions de visibilité, de transparence et de communication visées,
- participer aux travaux interministériels, intergouvernementaux organisés dans le cadre des présidences de l'Union sur la cohésion.

→ Ressources utiles :

Les fonds européens en France : [ici](#)

L'Accord de partenariat : [ici](#)

Le vademecum de gouvernance : [ici](#)

Les programmes européens : [ici](#).

QUELLES SONT LES ACTIONS FINANCEES PAR LES FONDS EUROPEENS

Les fonds européens de la politique de cohésion financent des actions relevant des 6 objectifs stratégiques. Selon les thématiques et les régions, sont éligibles personnes morales de droit public ou privé : entreprises, associations, fondations, établissement publics, collectivités, etc.

PANORAMA DES ACTIONS FINANCEES :

Une Europe plus intelligente :

- Les pôles d'innovation, les transferts de technologies, les projets collaboratifs, les infrastructures et équipements de RDI, le renforcement du capital humain.
- La croissance des entreprises, la relocalisation des chaînes de production, les activités économiques impactées par la crise, les investissements matériels et immatériels, les incubateurs, la création et reprise d'entreprises.
- Le développement du très haut débit, le développement des usages numériques pour la population et les entreprises, la sécurisation de la donnée.
- L'entrepreneuriat, l'économie sociale et solidaire, les compétences dans les entreprises.

Une Europe plus verte :

- On retrouve en premier lieu la rénovation énergétique des logements sociaux et privés et des bâtiments publics et d'entreprises.
- La gestion des ressources en eau tient une place importante, avec le financement de réseaux et de traitement des eaux. La gestion des déchets et l'économie circulaire sont largement soutenues.
- La mobilité urbaine durable contient un volet dédié aux transports en communs (hors matériel roulant) et à la multimodalité urbaine, avec notamment les pistes cyclables.
- Le soutien à la prévention des risques naturels et climatiques permet de financer des études, de la sensibilisation, la désimperméabilisation des sols, la renaturation, la réalisation d'ouvrages pour faire face aux risques climatiques.

- Les énergies renouvelables peuvent être soutenues par le FEDER, notamment la production et le stockage mais aussi l'information et le conseil.

La protection de l'environnement et de la biodiversité avec le financement de stratégies locales, protection des réserves naturelles et des espèces et la lutte contre la pollution font partie de cet objectif.

Une Europe plus connectée :

(Seules les Régions d'Outre-Mer sont concernées)

Pour le transport aérien :

- Aménagement d'infrastructures aéroportuaires et développement des services associés
- Extension de plateformes
- Promotion de carburants d'aviation durables

Pour le transport maritime et fluvial :

- Aménagement d'infrastructures
- Développement des échanges maritimes internationaux
- Investissements dans les quais et la sécurisation des berges
- Modernisation des équipements dédiés au chargement et déchargement
- Opérations de dragages

Pour la multimodalité :

- Transports collectifs non urbain
 - Numérisation des transports et billettique
- Infrastructures cyclistes non urbaines
- Pôles d'échanges multimodaux

Une Europe plus sociale :

- Les actions de formations, la mobilité professionnelle, l'orientation scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme.
 - Les infrastructures d'éducation et de formation, réhabilitations de centres de formation, crèches.
 - Accompagnement vers l'emploi, inclusion numérique, insertion par l'activité économique, insertion des travailleurs handicapés.
 - Infrastructures sociales, d'accueil et d'hébergement temporaire, services publics locaux.
 - Insertion des jeunes, apprentissage et alternance, parcours de réussite.
- Aide alimentaire aux plus démunis, assistance matérielle, achat et distribution de denrées alimentaires, accompagnement.
- Création d'entreprise, soutien à l'économie sociale et solidaire.

Une Europe plus proche des citoyens :

- Aménagements d'espaces : friches, végétalisation urbaine, reconversion d'ensembles immobiliers, aménagements de centres-bourgs.
- Stratégies de développement territorial.
- Tourisme et patrimoine : valorisation de sites, tourisme durable.
- Mobilité : intermodalité, chemins cyclables et piétonniers.
- Environnement et biodiversité : lutte contre les îlots de chaleur, biodiversité en milieu urbain.
- Compétitivité : revitalisation commerciale, soutien aux commerces de proximité, soutien à l'ESS, fab'labs, formations aux usages numériques, économie circulaire, villages intelligents.
- Santé : établissements de santé, actions de prévention, medicobus.
- Social : infrastructures, amélioration de logements sociaux, soutien à l'ESS, établissements d'urgence.

- Massifs et fleuves :
- Tourisme et patrimoine
- Transports et mobilité durable
- Soutien aux entreprises
- Environnement et biodiversité

Une Europe pour une transition juste :

Pour la transition écologique :

- Efficacité énergétique
- Gestion des ressources
- Production et distributions d'énergies renouvelables (dont hydrogène renouvelable)
- Protection de l'environnement et préservation de la biodiversité

Pour l'emploi et la formation :

- Éducation et formation (montée en compétence des salariés, etc.)
- Emploi et marché du travail

Pour la compétitivité, recherche et innovation :

- Investissements d'innovation
- Transfert de technologies
- Soutien aux filières économiques

→ **Ressources :**

Fiches par objectifs stratégiques : [ici](#).

Fiches thématiques et territoriales : [ici](#).

Fiches programmes régionaux et nationaux : [ici](#).

Guide éligibilité : [ici](#).

LES TERRITOIRES FINANCES PAR LES FONDS EUROPEENS DE LA POLITIQUE DE COHESION

Si les fonds européens répondent aux grands objectifs de l'UE en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de lutte contre la pauvreté et de soutien à l'innovation, ils s'inscrivent également dans une logique territoriale.

Aussi la politique de cohésion et les autres politiques de l'UE financent des projets en s'adaptant aux spécificités de chaque territoire pour apporter une réponse adaptée à une problématique locale aux premiers rangs desquels : les territoire urbains, ruraux, les [massifs](#) et les [bassins fluviaux](#).



FORMES DE FINANCEMENT

Les fonds européens peuvent être attribués sous la forme de subventions ou d'instruments financiers (prêts, garanties ou capital).

➔ Plus d'informations sur les instruments financiers : [ici](#).

LA COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE – INTERREG

La France est impliquée dans 22 programmes de coopération territoriale européenne / interreg. Ces programmes représentent 22 espaces géographiques de tailles très différentes au sein desquels, acteurs du public et du privé peuvent monter des projets en partenariat.

La coopération au sein de ces espaces géographiques, qu'ils soient transfrontaliers ou à plus grandes échelles, a pour objectifs d'apporter des réponses à des besoins et problèmes communs dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de la mobilité, de la lutte contre le changement climatique ou de l'emploi.

La France est l'Etat membre de l'UE qui participe au plus de programmes, du fait de ces nombreux voisins frontaliers en métropole et en outre-mer.

Ces 22 programmes représentent 3,2 milliards d'euros de FEDER, autant d'opportunités pour financer des projets.

➔ **Ressources :**

En savoir plus sur Interreg : [ici](#).

Fiches programmes interreg : [ici](#).

COMMENT OBTENIR DES FONDS EUROPEENS POUR SON PROJET

Au-delà des thématiques et actions qui peuvent être financées par les fonds européens, les programmes, régionaux et nationaux, ne financent pas les mêmes actions dans tous les territoires. Chaque autorité de gestion a fait des choix stratégiques sur ce que financent les fonds européens dans leur périmètre. Aussi, il convient de s'adresser à l'autorité de gestion de sa Région pour connaître l'éligibilité d'un projet.

➔ **Contacts :** [ici](#).

Les étapes pour obtenir un projet :

- Contacter son autorité de gestion
- Se renseigner sur l'éligibilité du projet
- Monter le dossier et suivre toutes les étapes
- Exécuter son projet
- Communiquer sur son projet
- Effectuer la remontée des dépenses auprès de l'autorité de gestion
- Recevoir l'aide européennes



Accompagnement des porteurs de projets



Tout ce qu'il faut savoir pour réussir votre projet européen



Communiquer sur l'Europe : règles à suivre, chances à saisir

APPELS A PROJETS

Les fonds européens sont accessibles via des appels à projets ou au fil de l'eau, en fonction des thématiques et des régions.

- ➔ Consultez les sites des fonds européens en régions pour connaître les opportunités : [ici](#).
- ➔ Consultez les appels à projets en cours : [ici](#).

S'INSPIRER D'EXPERIENCES

Pour avoir plus de chances d'obtenir des fonds européens, il est possible de s'inspirer d'expériences réussies et de projets financés par l'UE.



Extension d'un streetpark dans la commune de Toul en Meurthe-et-Moselle

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, la commune de Toul dans la région Grand-Est a mené un projet d'extension du Street-park Marie et Matthias.



Aménagement de la place Leclerc à Longwy

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, la commune de Longwy a mené un projet de réaménagement de la place Leclerc située au cœur de Longwy-Bas.



HouseForAll - Des logements abordables et de qualité pour tous. (Access to affordable an...

HouseForAll se propose de fournir un panorama complet et comparatif des politiques du logement à l'échelle de l'Union, à développer une définition européenne du caractère abordable et qualitatif du...



Le déploiement du THD en Bretagne

Aujourd'hui, avoir une connexion internet performante est devenu indispensable. Avec le projet La fibre pour tous en Bretagne, la Région et les collectivités bretonnes s'engagent à offrir un accès à...

- ➔ Les projets financés : [ici](#).
- ➔ Les projets portés par des collectivités et des établissements publics : [ici](#).
- ➔ Liste des opérations financées par les fonds européens : [ici](#).

ALLER PLUS LOIN

AIDES D'ETAT

Les fonds européens sont soumis à la réglementation des aides d'Etat. A savoir que toute entité répondant à la définition d'« entreprise » au sens du droit de l'Union est soumise à la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat. Aussi, afin de recevoir une aide européenne, le porteur de projet concerné doit se conformer à cette réglementation.

→ En savoir plus : [ici](#).

FACILITE POUR LA REPRISE ET LA RESILIENCE

En 2020, dans le cadre du plan de relance de l'Union européenne, le fonds « Facilité pour la reprise et la résilience » (FRR) a permis de financer un grand nombre de projets pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique.

Afin d'éviter le double financement européen sur des projets, un guide a été édité par l'ANCT.

→ Guide articulation politique de cohésion et FRR : [ici](#).

RECAPITULATIF DES RESSOURCES

L'intégralité des ressources est disponible sur le site www.europe-en-france.gouv.fr.

Le site du fonds social européen + apportera des informations sur les programmes nationaux FSE+ et FTJ : www.fse.gouv.fr.

Le site d'information Toute l'Europe anime une rubrique dédiée à l'Europe en région : <https://www.touteurope.eu/theme/l-europe-en-region/>

La Mission opérationnelle transfrontalière apporte des ressources aux territoires transfrontaliers : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/>

Suivez-nous sur :

- Sur LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/10382927/admin/dashboard/>
- Instagram : https://www.instagram.com/europe_en_france/